

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2025 – COMPTE RENDU DE SÉANCE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10 Nombre de conseillers représentés : 3 Votants : 13

Étaient présents : Mme Barbara BLANC, Mme Marie-Josée CLÉMENT, Mme France FARON, M. Dominique FRANCOIS, M. Philippe GUINTRAND, M. Géry KWITA, M. Thierry PASCAL, M. Alexandre ROUX, Mme Agnès TOURNIAYRE, M. Fabien VALENTIN

Absents représentés : M. Jérôme BENOIT donne pouvoir à M. Géry KWITA, Mme Christiane COUVREUR donne pouvoir à M. Dominique FRANCOIS, M. Ludovic LAGNEAU donne pouvoir à M. Alexandre ROUX

Absents : Mme Catherine LECOEUR, Mme Catherine MONTIGNY

Secrétaire de séance : M. Philippe GUINTRAND

1/ Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Philippe GUINTRAND est désigné secrétaire de séance.

2/ Validation du compte rendu de la séance du 16 janvier 2025

Le compte rendu de la séance du 16 janvier 2025 est validé.

3/ Décisions municipales :

Le conseil municipal prend note des devis acceptés par le maire :

Objet	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Remplacement porte sectionnelle ateliers	ALU VAISON	3 912 € HT	4 694,40 € TTC
Nouveau site Internet	Réseau des Communes	1 700 € HT	2 040 € TTC

Le conseil municipal prend note des DIA :

Objet	Localisation	Montant
Non bâti	Rue du Château	1460 €

4/ Demande de subventions pour la réhabilitation de l'immeuble Serre

Le maire propose au conseil municipal de valider le plan de financement suivant, et solliciter les subventions auprès des financeurs associés à la réalisation de ce projet :

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	Dépense subventionnable	Montant réel de la subvention	Montant équivalent (HT)	Taux
Fonds européens			0,00 €	0,00%
Fonds Vert	945 403,79 €	83 573,70 €	83 573,70 €	8,84%
DSIL	945 403,79 €	200 047,44 €	200 047,44 €	21,16%
Autres aide Etat (DRAC)	675 055,22 €	270 022,09 €	270 022,09 €	38,56%
Conseil régional – Nos communes d'abord	270 348,57 €	35 145,31 €	35 145,31 €	3,72%
Conseil régional – Dispositif en faveur de la lecture publique	675 055,22 €	47 263,87 €	47 263,87 €	5,00%
Conseil départemental -- Confrat Vaucluse Ambition	270 348,57 €	100 000,00 €	100 000,00 €	10,58%
Conseil départemental – Dispositif en faveur de la lecture publique	675 055,22 €	20 000,00 €	20 000,00 €	2,12%
Autre collectivité			0,00 €	0,00%
à préciser			0,00 €	0,00%
Sous-total aides publiques		Taux de financement public	755 042,41 €	79,97%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité			189 361,38 €	
		Participation du maître d'ouvrage	189 361,38 €	20,03%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			945 403,79 €	

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- valide le plan de financement ci-dessus.

5/ Achat d'un camion pour les services techniques

Suite au vol du camion des services techniques, le maire propose d'acheter un nouveau véhicule. Le maire propose d'acheter auprès d'Azur Trucks Distribution, un camion Renault Maxity d'un montant de 23 000 € HT soit 27 600 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'acheter auprès d'Azur Trucks Distribution, un camion Renault Maxity d'un montant de 23 000 € HT soit 27 600 € TTC.

6/ Choix du prestataire pour des travaux de voirie

M. VALENTIN, conseiller municipal intéressé par ce point ne prend part ni au débat ni au vote.

Il est proposé de confier à l'entreprise BRAJA dont l'offre est la plus économiquement avantageuse, la réalisation de deux enrochements, chemin des Granges brûlées, et route de Faucon, pour un montant total de 11 830 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de confier à l'entreprise BRAJA dont l'offre est la plus économiquement avantageuse, la réalisation de deux enrochements, chemin des Granges brûlées, et route de Faucon, pour un montant total de 11 830 € HT.

7/ Opération façades – convention et contrat d'intervention avec SOLIHA

Il est proposé de conventionner avec SOLIHA pour la réalisation d'une opération façade dans la traversée du village.

La convention permet de confier la gestion des subventions attribuées par la commune à SOLIHA. La commune versera directement au propriétaire les subventions après que SOLIHA se soit assuré de la complétude des dossiers de demande de subvention.

Pour rappel, la commune subventionnera 25 % des travaux de ravalement dans la limite de 2 500 € maximum par immeuble.

L'enveloppe dédiée à cette opération s'élève à 10000 € pour l'année 2025 et pourra être reconduite en 2026 si l'opération est un succès.

En complément de cette convention de gestion des subventions versées, il est proposé de signer un contrat d'intervention avec SOLIHA d'une durée initiale de 12 mois, par lequel SOLIHA s'engage à :

- assister gratuitement les intéressés dans leur demande de subvention

- informer les propriétaires sur les avantages fiscaux existants dont ils peuvent bénéficier
- informer en partenariat avec l'architecte conseil du CAUE les administrés
- établir un bilan annuel sur les opérations menées.

Cette prestation est facturée en fonction du temps de permanence dans les locaux de la mairie (0,5 jour par mois pendant 12 mois), soit un montant total de 2 250 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte la convention de gestion des subventions annexée à la présente délibération et autorise le maire à la signer.**
- **Accepte le contrat d'intervention de SOLIHA annexé à la présente délibération et autorise le maire à le signer.**

8/ Créations de poste

M. le maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient au conseil municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il est proposé de créer les postes suivants :

- un poste d'adjoint technique territorial à temps complet, pour accroissement temporaire d'activité, afin d'effectuer les missions d'adjoint technique polyvalent
- un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (16,46/35e), pour besoin permanent afin d'effectuer les missions d'agent d'entretien des bâtiments. A défaut de candidature recevable d'un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté pour occuper ce poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide de créer les postes ci-dessus.**

9/ Loyer local commercial

Lors du décès du gérant de la société MARRE and CO, l'activité du restaurant étant interrompu, et afin de ne pas mettre davantage en difficulté la société, l'encaissement des loyers a été interrompu.

Il est proposé de reprendre l'encaissement des loyers à compter du 1er janvier 2025 mais de renoncer aux loyers des mois d'octobre, novembre et décembre 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide de renoncer aux loyers des mois d'octobre, novembre et décembre 2024.**
- **Décide de reprendre l'encaissement des loyers à compter du mois de janvier 2025.**

10/ Location de la salle polyvalente du 06/06/2025 au 11/06/2025

Monsieur le maire donne lecture d'une demande de location de la salle polyvalente pour la période du 6 au 11 juin 2025 inclus. Il convient de délibérer pour fixer un tarif spécifique à cette demande :

- Pour la location de la salle : 1 500 €
- Pour le ménage : 300 €

Le montant de la caution reste inchangé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve le tarif ci-dessus pour la location de la salle polyvalente du 6 au 11 juin 2025.**

11/ Subventions aux associations

La commission association propose d'attribuer les subventions suivantes :

- Association des parents d'élèves du collège de Vaison la Romaine : 100 €
- École de cirque Badaboum : 30 € par enfant Entrechalais inscrit, soit 270 €
- Ecorev : 250 €
- Espace de Vie Sociale de Vaison la Romaine : 250 €
- Comité des Fêtes d'Entrechaux : 5 500 €

Le comité des fêtes connaît des difficultés financières et sollicite une subvention de 5 500 € destinée à couvrir les dépenses non honorées à ce jour.

Le conseil municipal déplore la situation financière du comité des fêtes dont il n'avait pas connaissance et précise que cette subvention ne sera versée que sur présentation des comptes de l'association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide d'attribuer les subventions ci-dessus.**

12 / Questions diverses

Commission associations :

Mme FARON précise que la prochaine réunion d'information relative à la Fête Historique qui se tiendra les 5 et 6 juillet 2025 aura lieu le 25/03 à la mairie.

Le maire précise que l'inauguration des travaux du pont Saint Michel aura lieu le jeudi 24 avril 2025 à 11h sur place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le secrétaire de séance,
Philippe GUINTRAND



Le maire,
Alexandre ROUX

